

**DSDEN / DP  
Bureau DPA4**

Affaire suivie par :  
Eve SANTHUNE  
Tél : 03.21.23.91.37  
Mél : cpd-fci62@ac-lille.fr  
Christine LELAURE  
Tél : 03.21.23.86.95  
Mél : ce.i62dp-a4@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté  
62000 Arras

Arras, le 05 octobre 2021

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des  
services départementaux de l'Éducation Nationale

à

Madame Alexandra Dehouck

Monsieur David Blothiaux

Monsieur Maxime Vasseur

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU

du Pas de Calais

**Objet :** formation continue

**Références :** courrier du 24 septembre 2021

Par courrier cité en référence, vous attirez mon attention sur la formation continue des enseignants du premier degré.

Le cadre national des plans de formation répond au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – circulaire n°2019-133 du 23 septembre 2019 permettant ainsi «...à ses personnels d'acquérir et développer leurs compétences professionnelles par une formation qui répond à la fois à leurs demandes et aux besoins de l'institution. ...Le schéma directeur est un cahier des charges des plans de formation national, académique et de l'établissement. »

Le schéma directeur vise trois objectifs : se situer dans le système éducatif, se former et perfectionner ses pratiques professionnelles et être accompagné dans ses évolutions professionnelles.

Le cadre national des plans de formation en « constellations » a pour ambition de permettre à tout enseignant d'« approfondir certains aspects de ses pratiques professionnelles, actualiser ses connaissances, se perfectionner, renforcer son sentiment d'efficacité professionnelle ». La formation « en constellations » répond à une démarche de formation continue qui contribue au développement professionnel des enseignants et les accompagne vers une meilleure expertise disciplinaire pour rendre la didactique et la pédagogie plus efficaces auprès des élèves, sur des thématiques choisies par les enseignants.

Cette formation est prévue sur une durée de dix demi-journées étalées sur une année scolaire soit l'équivalent de 30 heures. L'organisation de la formation continue dans le cadre des plans français et mathématiques mobilise les 18 heures d'animation pédagogique, conformément aux dispositions nationales, complétées de formation sur le temps scolaire. Les plans de formation de circonscription du département répondent à ces exigences.

Les inspecteurs de l'éducation nationale communiquent le plus tôt possible le calendrier des formations, permettant ainsi aux enseignants de s'organiser les mercredis matins retenus, ces jours faisant également partie du temps de service des enseignants.

Conformément aux dispositions de la circulaire n 2014-116 du 3 septembre 2014 relative au temps partiel des enseignants du 1<sup>er</sup> degré exerçant dans les écoles, « le calcul du service annuel de cent-huit heures, tel qu'il est décrit dans la circulaire n° 2013- 019 du 4 février 2013 MEN - DGRH B1-3 et DGESCO A1-B3, est effectué au prorata de la quotité de temps partiel résultant du nombre de demi-journées libérées. Au sein de ce service, les différentes activités sont proratisées à due proportion ». Cette information est diffusée à chaque rentrée scolaire dans les circonscriptions.

Concernant les droits aux réunions d'information syndicale, les inspecteurs de l'éducation nationale sont destinataires chaque année, d'un courrier relatif aux réunions d'informations syndicales conformément à la législation, rappelant les modalités du droit d'exercice du droit syndical et notamment le décompte possible des participations à ces réunions sur les 18 heures annuelles dévolues à l'animation pédagogiques et à l'action de formation.

Vous faites valoir une demande d'augmentation du nombre de journées de participation aux stages de formation syndicales après une période d'annulation en raison de la crise sanitaire. Les stages étant annuels, je ne peux y répondre favorablement. Comme le précise la réglementation en vigueur, la participation aux stages de formation syndicale se réalise en fonction des nécessités du service.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question.



Joël SURIG